



**Association
2 pieds 2 roues**
5, avenue Collignon
31200 Toulouse
<http://toulouse.fubicy.org>



**Association
des Paralysés de France**
60, ch. du cdt Joël Le Goff
31100 Toulouse
<http://dd31.blogs.apf.asso.fr>

Communiqué

jeudi 17 septembre 2015

Stationnement sur trottoirs et aménagements cyclables : maintenant, c'est 135€ !

Action médiatique lundi 21 septembre 12h30 au Fer à cheval



Que l'on soit à mobilité réduite, piéton ou cycliste, nous avons tous un jour été **gênés et mis en danger par un automobiliste** confondant un trottoir ou une bande cyclable avec une place de stationnement. A l'heure où l'on parle de **partage de l'espace public** et de la rue, l'individualisme et l'irrespect de certains mettent en péril cette idée de la ville.

Le législateur a été sensible à cette problématique quotidienne, puisque depuis le 5 juillet 2015 sur le territoire national, **le montant des amendes pour arrêts et stationnements sur les passages piétons (et 5 m en amont hors places matérialisées), trottoirs, voies vertes, pistes et bandes cyclables est passé de 35 à 135€.**

Parce que nous pensons que cette augmentation aura un fort effet dissuasif, l'Association des Paralysés de France (APF) et l'Association 2 pieds 2 roues **souhaitent faire connaître cette nouvelle mesure au plus grand nombre** à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité.

L'Association 2 pieds 2 roues a pour but de développer et d'améliorer la pratique des modes actifs en agglomération. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités depuis plus de 30 ans pour que soient pris en compte ces moyens de transport utilisés quotidiennement par de nombreuses personnes. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Deux pieds Deux roues adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.

L'APF Association des Paralysés de France est une association nationale de défense des droits des personnes en situation de handicap physique avec ou sans troubles associés. Présente en Haute Garonne avec sa délégation départementale et son Conseil Départemental. Les membres du Conseil Départemental participe à de nombreuses commissions intervenant sur le champ du handicap.

A cette fin, nous organisons **une action médiatique symbolique le lundi 21 septembre à 12h30 au Fer à cheval**, devant le petit casino, où de nombreux véhicules sont quotidiennement stationnés sur le trottoir.

Pour plus d'informations, contacter :

Sébastien Bosvieux, Vice-président de 2 pieds 2 roues, tél. : 06 02 36 23 81

Sonia Lavenir, Association des Paralysés de France, tél. : 06 81 78 33 94.

Liens vers les textes législatifs :

code de la route art R417-11 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074228&idArticle=LEGIARTI000006842299>

Montant des amendes :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18509.xhtml#N101BB>

L'Association 2 pieds 2 roues a pour but de développer et d'améliorer la pratique des modes actifs en agglomération. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités depuis plus de 30 ans pour que soient pris en compte ces moyens de transport utilisés quotidiennement par de nombreuses personnes. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Deux pieds Deux roues adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.

L'APF Association des Paralysés de France est une association nationale de défense des droits des personnes en situation de handicap physique avec ou sans troubles associés. Présente en Haute Garonne avec sa délégation départementale et son Conseil Départemental. Les membres du Conseil Départemental participe à de nombreuses commissions intervenant sur le champ du handicap.